

## Dossier de presse

# Champions 2010 de la Ligue EnR France

Le 27 janvier 2010



1. **Champions 2010 de la Ligue EnR France**
2. **La Ligue EnR, qu'est-ce que c'est ?**
3. **La Ligue EnR France, partie intégrante d'une compétition européenne : la Ligue des Champions EnR**
4. **Présentation du CLER**
5. **Historique de la Ligue EnR France**

### Contacts Presse

Yannick RÉGNIER, Responsable projets Ligue des Champions EnR & Ligue EnR France  
yannick.regnier@cler.org - Tél. 01 55 86 80 04  
Anne-Sophie PEYRET-ROSÀ, Chargée de communication  
anne-sophie.rosa@cler.org - Tél. 01 55 86 80 05

## Les Champions 2010 de la Ligue EnR France

*Les Champions ont été récompensés pendant  
la 11<sup>e</sup> édition des Assises de l'Energie et du Climat des Collectivités Territoriales,  
le mercredi 27 janvier 2010, à Dunkerque.*

La Ligue EnR France est une compétition énergies renouvelables entre collectivités françaises, organisée par le CLER. La saison 2009 a mobilisé 250 collectivités, représentant 450 communes et 9 millions d'habitants, qui ont concouru en bois-énergie (chaufferies) et en solaire (photovoltaïque et thermique). Les champions 2010 dans chaque catégorie et chaque division sont :

### BOIS ENERGIE

Classement général: (de 10 à 10 millions hts)	<b>Macôt-la-Plagne (73)</b> – 3 100 kW pour 1 591 hts
De 5 000 à 19 999 hts :	<b>Montdidier (80)</b> – 2 050 kW pour 6 500 hts
De 20 000 à 99 999 hts :	<b>Epinal (88)</b> – 8 350 kW pour 35 794 hts
Plus de 100 000 hts :	<b>Grenoble (38)</b> – 40 200 kW pour 158 746 hts

### SOLAIRE

Classement général: (de 10 à 10 millions hts)	<b>Reillon (54)</b> – 24 kW et 35 m <sup>2</sup> pour 79 hts
De 5 000 à 19 999 hts :	<b>Saint-Jean-de-Maurienne (73)</b> – 76 kW et 413 m <sup>2</sup> pour 8 685 hts
De 20 000 à 99 999 hts :	<b>Baie-Mahault (Guadeloupe)</b> – 3 491 kW pour 28 488 hts
Plus de 100 000 hts :	<b>Grenoble (38)</b> – 483 kW et 2 896 m <sup>2</sup> pour 158 746 hts

### Champions dans les sous-catégories solaires

#### **Solaire photovoltaïque**

Classement général:	<b>Saint-Martin-les-Eaux (04)</b> – 54 kW pour 108 hts
De 5 000 à 19 999 hts :	<b>Vauclin (Martinique)</b> – 263 kW pour 7 821 hts
De 20 000 à 99 999 hts :	<b>Baie-Mahault (Guadeloupe)</b> – 3 491 kW pour 28 488 hts
Plus de 100 000 hts :	<b>Grenoble (38)</b> – 483 kW pour 158 746 hts

#### **Solaire thermique**

Classement général:	<b>Albiez-le-Jeune (73)</b> – 151 m <sup>2</sup> pour 101 hts
De 5 000 à 19 999 hts :	<b>Saint-Jean-de-Maurienne (73)</b> – 413 m <sup>2</sup> pour 8 685 hts
De 20 000 à 99 999 hts :	<b>Chambéry (73)</b> – 3 680 m <sup>2</sup> pour 58 200 hts
Plus de 100 000 hts :	<b>Strasbourg (67)</b> – 7 585 m <sup>2</sup> pour 272 700 hts

À l'occasion de la cérémonie de récompenses de la Ligue EnR France, lors des Assises de l'Energie à Dunkerque, le **Prix Spécial du Jury** a été remis à la Communauté de Communes du Mené (6 309 hts, Côtes-d'Armor). Cette intercommunalité est un **pôle d'excellence rurale** sur les énergies renouvelables en Centre Bretagne. Elle se donne pour objectif de devenir un territoire 100% énergies renouvelables (« **territoire à énergie positive** ») en 2015. Pour cela, elle a développé un **plan d'actions** structuré en 10 points, dont la création d'un **parc d'activité** dédié aux métiers des économies d'énergie et des EnR est le point clé et le catalyseur.

Les champions ont reçu un maillot de football aux couleurs de la Ligue EnR France.  
Les photographies et la vidéo de la cérémonie sont disponibles sur le site de la Ligue EnR.

**Pour en savoir plus sur la Ligue EnR France: [www.ligue-enr.fr](http://www.ligue-enr.fr)**

#### Partenaires nationaux de la Ligue EnR France



## La Ligue EnR France, qu'est-ce que c'est ?

***La Ligue EnR France est une compétition énergies renouvelables entre collectivités françaises, ouverte à tous.***

**Le principe** : les villes de toutes tailles peuvent participer à la Ligue EnR France qui vise à établir un classement national. Les intercommunalités sont également acceptées dans la compétition. La participation à la Ligue EnR est gratuite. L'inscription se fait en ligne.

**Les catégories** : les collectivités doivent référencer leurs installations dans une ou plusieurs des catégories, à savoir le solaire (thermique et photovoltaïque) et le bois énergie (chaleur).

**Le calcul du classement** : il est basé sur la puissance (ou surface pour le solaire thermique) installée par habitant. Un système de points a été introduit pour limiter l'impact des centrales solaire photovoltaïque et permettre un classement "solaire" combiné (thermique + photovoltaïque).

**Les divisions du classement** : les classements généraux (solaire et bois énergie) comprennent l'ensemble des collectivités participantes, de 10 habitants à 10 millions d'habitants.

Dans chaque catégorie, des divisions existent, prenant en compte la taille des collectivités:

- petites collectivités locales (de 5 000 à 19 999 habitants) ;
- collectivités locales moyennes (de 20 000 à 99 999 habitants) ;
- grandes collectivités locales (plus de 100 000 habitants).

**Qui peut inscrire les collectivités ?** Les élus et les agents d'une collectivité locale (commune ou intercommunalité) sont les acteurs privilégiés pour engager leur "équipe" dans la compétition. Toutefois, les producteurs et installateurs d'énergies renouvelables, les agences locales et syndicats d'énergie, les associations et même les citoyens, peuvent également inscrire des collectivités dans la partie.

**Comment sont déterminés les Champions ?** Les champions sont les collectivités participantes placées en tête des catégories solaire (+ sous-catégories solaire photovoltaïque et solaire thermique) et bois-énergie, dans leur division, à la fin de la saison.

Un Prix Spécial du Jury est par ailleurs remis à une collectivité pour l'exemplarité de sa politique énergétique. Le jury pour l'attribution du prix est composé des représentants des partenaires nationaux\* de la Ligue EnR France : ADEME, MEEDDM, AMF et Fondation Nicolas Hulot.

Les prix décernés aux champions - des maillots aux couleurs de la Ligue EnR France - leur permettent d'afficher l'engagement de leur collectivité en faveur des énergies renouvelables. Les prix sont remis par le CLER et les partenaires de la Ligue EnR France.

**Quand et où a eu lieu la remise des récompenses?** Suite à la saison 2009, les Champions 2010 ont été récompensés pendant la 11<sup>e</sup> édition des Assises de l'Énergie et du Climat des Collectivités Territoriales, le mercredi 27 janvier 2010, à Dunkerque.

Pour en savoir plus sur la Ligue EnR France: [www.ligue-enr.fr](http://www.ligue-enr.fr)



## La Ligue EnR France, partie intégrante d'une compétition européenne : la Ligue des Champions EnR

*La Ligue des Champions EnR, compétition énergies renouvelables entre villes européennes, établit un classement européen à partir des ligues EnR nationales déjà existantes en Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie, Pologne et République tchèque. Ainsi, toute ville qui s'inscrit à la Ligue EnR France participe automatiquement à un classement national mais également à un classement européen.*

### Présentation de la Ligue des Champions EnR

#### Comment le classement européen est-il établi ?

Le classement européen est basé exactement sur le même principe que le classement français : puissance (ou surface) énergies renouvelables installée par habitant. Les catégories (solaire - photovoltaïque et thermique - et bois-énergie) et les divisions (général – de 10 à 10 millions d'habitants ; de 5 000 à 19 999 habitants ; de 20 000 à 99 999 habitants ; plus de 100 000 habitants) sont aussi identiques pour l'Europe et la France.

#### Comment participer ?

Pour participer à la Ligue des Champions EnR, une ville doit s'inscrire à une ligue EnR nationale. Des ligues nationales existent déjà en Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie, Pologne et République tchèque. De nouvelles ligues seront créées dès 2010 : Belgique, Italie...

### En route vers la première cérémonie de récompenses européenne

Le coup d'envoi de la Ligue des Champions EnR a été donné à Bruxelles le 23 avril 2009, à l'occasion du rendez-vous annuel conjoint d'Énergie-Cités et de Climate Alliance. Plus de 300 maires, élus, agents et parties prenantes impliquées auprès des collectivités ont assisté à l'événement.

La première cérémonie de récompenses européenne aura lieu en juin 2010. Elle sera couplée avec un voyage d'études auquel les élus et responsables de services des pays participant à la Ligue des Champions EnR seront conviés.

### Le projet européen : RES Champions League


Le CLER coordonne le projet européen « RES Champions League » qui regroupe 8 partenaires de 6 pays différents : Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie, Pologne et République tchèque.

La Ligue des Champions EnR (en anglais, RES Champions League ) a pour but :

- d'encourager l'investissement dans les énergies renouvelables sur le territoire des collectivités,
- de créer ou renforcer une dynamique locale en faveur d'une utilisation durable de l'énergie,
- d'accélérer le transfert d'approches, de politiques et de technologies innovantes entre les acteurs impliqués dans les collectivités.

Pour en savoir plus sur la Ligue des Champions EnR : [www.res-league.eu/fr](http://www.res-league.eu/fr)

Ligue des Champions EnR – Avec le soutien de

Intelligent Energy  Europe



### Présentation du CLER

***Le CLER est une association de protection de l'environnement spécialisée dans l'énergie. Lieu de concertation, de propositions et d'actions, le CLER est le carrefour où se retrouvent les professionnels et les acteurs de terrain.***

Le CLER anime la Ligue EnR France au niveau national et coordonne la Ligue des Champions EnR au niveau européen.

#### Compétences et expertises du CLER

Réseau de professionnels locaux de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables créé en 1984, le CLER regroupe aujourd'hui 180 organismes répartis sur l'ensemble du territoire national. Les membres sont des professionnels locaux de l'énergie.

Les adhérents du réseau sont très variés, offrant au CLER une vision globale des questions énergétiques :

- Associations (EIE, agences de l'énergie, ADIL, PACT...)
- Entreprises (bureaux d'étude, consultants, installateurs, architectes ...)
- Organismes publics (organismes de formation, collectivités locales, syndicats d'énergie...)

Le rôle du CLER est de développer des actions régionales, nationales et internationales, en s'appuyant sur les membres de son réseau. Les actions du CLER consistent à :

- Animer un réseau d'acteurs de terrain ;
- Diffuser et échanger de l'information (revue, listes de diffusion, rencontres) ;
- Animer des réseaux thématiques (RAPPEL sur la précarité énergétique, Format'EREE sur les formations) ;
- Former les adhérents (mécénat, projets européens ...)

#### Les missions du CLER

##### ***Informier :***

- Centre de ressources documentaires et multimédia ;
- Site Web (actualités, agenda, annuaire, offres d'emploi...)
- Journées Portes Ouvertes nationales annuelles (140 sites).

##### ***Communiquer :***

- Publication d'une revue bimestrielle destinée aux professionnels concernés par l'énergie (CLER Infos) ;
- Rédaction d'une lettre d'informations mensuelle (CLER & Net) ;
- Réalisation de documents thématiques ;
- Participation à des salons professionnels.

##### ***Favoriser la réflexion et élaborer des propositions :***

- Organisation de séminaires et de journées d'études internes et externes au réseau ;
- Propositions (Grenelle de l'environnement, débats sur l'énergie,...) ;
- Rédaction d'un livre de constats et propositions sur l'énergie en France tiré à 9 000 exemplaires : « Energie, changeons de cap », par Didier Lenoir, vice-Président et ancien Président du CLER.

**Pour en savoir plus sur le CLER: [www.cler.org](http://www.cler.org)**

## Historique de la Ligue EnR France

***La Ligue EnR France est le nouveau nom, depuis 2009, donné au Championnat Energies Renouvelables des Communes, qui existe depuis 2005***

### **Bilan des 4 premières années du Championnat (2005-2008)**

Après 5 années d'existence, il était temps de faire un point d'étape sur le Championnat Energies Renouvelables des Communes. Depuis ses débuts, le Championnat a permis de découvrir, redécouvrir ou consacrer les communes avant-gardistes en matière d'énergies renouvelables. Il a révélé tant des dynamiques locales issues d'initiatives individuelles que des entreprises partenariales ayant donné lieu à des politiques et des réalisations exemplaires. Il est surtout un formidable outil d'animation territoriale, que tous les acteurs locaux volontaires peuvent s'approprier pour encourager les collectivités à mettre en place un plan d'actions énergie et climat, et de les accompagner dans ce processus.

### **Les raisons du changement d'identité**

Cependant, le Championnat, dont le succès s'est confirmé d'année en année, se devait d'affirmer ses ambitions et de changer d'échelle. L'année 2009 a été une année charnière, au cours de laquelle le CLER a mis en œuvre des moyens conformes à ses ambitions :

- Hausse majeure de l'impact en terme de nombre de participants, avec la mise en place de nouveaux outils de communication et de règles adaptées;
- Extension de la compétition au niveau européen, avec le lancement de la Ligue des Champions EnR (en anglais, RES Champions League).

Afin de marquer son passage à l'échelle européenne et de retrouver une parenté plus forte avec la Solarbundesliga allemande et la Solarni Liga tchèque, le Championnat Energies Renouvelables des Communes a changé d'identité et est devenu la Ligue EnR France. Cette nouvelle identité renforce l'idée d'un regroupement de collectivités autour d'un objectif commun, la promotion des énergies renouvelables, tout en faisant explicitement référence à la Ligue 1 de football, autre compétition « ludique » entre villes françaises !

### **Quelles différences entre la Ligue et le Championnat ?**

Les principes essentiels du Championnat demeurent dans la Ligue EnR. Cependant, plusieurs règles évoluent. Une des évolutions principales consiste en l'ouverture de la compétition aux intercommunalités, en plus des communes.

Deux classements généraux (solaire et bois-énergie) comprenant l'ensemble des collectivités participantes sont désormais mis en valeur. Les divisions (fonction de la taille des villes) ont été adaptées pour mieux représenter les collectivités de 5 000 à 50 000 habitants:

- petites collectivités locales (de 5 000 à 19 999 habitants) ;
- collectivités locales moyennes (de 20 000 à 99 999 habitants) ;
- grandes collectivités locales (plus de 100 000 habitants).

Les élus et les agents d'une collectivité locale (commune ou intercommunalité) sont toujours les acteurs privilégiés pour engager leur « équipe » dans la compétition. Toutefois, les producteurs et installateurs d'énergies renouvelables, les agences et syndicats d'énergie, les associations et même les citoyens, peuvent désormais inscrire des collectivités dans la partie.

**Pour en savoir plus sur la Ligue EnR France: [www.ligue-enr.fr](http://www.ligue-enr.fr)**

